

HONORAIRES TTC* SUR PRESTATIONS CONCERNANT L'IMMOBILIER D'HABITATION

Transactions :

(Honoraires TTC à la charge du vendeur conformément au mandat de vente)*

- Moins de 125 000 € : 7 500 €
- De 125 001 € à 230 000 € : 6%
- De 230 001 € à 400 000 € : 5%
- À partir de 400 001 € : 4,5%

Locations : *Nous ne louons que des biens hors zone tendue et très tendues*

Honoraires TTC* à la charge du locataire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 65 % d'un mois de loyer hors charges plafonnés à 8€ TTC/m²
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 15% d'un mois de loyer hors charges plafonnés à 3 € TTC/m²

Honoraires TTC* à la charge du bailleur :

- honoraires d'entremise et de négociation : 0% d'un mois de loyer hors charges
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 65% d'un mois de loyer hors charges
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 15% d'un mois de loyer hors charges

Toute prestation fera l'objet d'une facture conformément à la réglementation en vigueur

Agence MICHEL – La Résidence – 31, place d'Armes 95420 MAGNY EN VEXIN
SARL au capital de 38 122,25 €
Immatriculée au RCS de PONTOISE sous le numéro B 409 690 641
Carte Professionnelle n°CPI 9501 2017 000 0017 540 délivrée par la CCI de Paris Ile de France

* dont T.V.A. au taux en vigueur de 20%